



1 quai Louis Blanc  
03100 MONTLUÇON  
Tél : 04 70 28 92 20  
E- mail : fplasson@allier.chambagri.fr

Monsieur,

Le Comité des Concours Agricoles de Montluçon a l'honneur de vous informer que le prochain concours d'animaux de boucherie aura lieu à **MONTLUÇON** sous le Hall, dans l'enceinte du Parc des Expositions

**Le mercredi 10 mars 2021**

**ATTENTION :**

Pour les modalités d'inscription, les éleveurs doivent se référer à l'**Article 6** du Règlement.

Les éleveurs doivent **inscrire obligatoirement la date de naissance** des animaux engagés au dos de la feuille d'engagement et **joindre obligatoirement la photocopie du passeport et de la carte verte** des animaux engagés.

Pour ce qui est du certificat sanitaire, veuillez consulter l'Art. 12 du règlement.

D'autre part, nous rappelons que l'utilisation des anabolisants est interdite par la loi. Nous attirons l'attention des éleveurs sur l'**Article 13**.

Il nous serait agréable que vous acceptiez de participer à cette manifestation d'une importance exceptionnelle.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, un bulletin d'adhésion que vous voudrez bien nous retourner avant le **12 février 2021** accompagné **des droits d'inscription (par chèque)** et du montant de la cotisation, ainsi qu'un rappel par rapport à l'écornage des animaux qui seront présents.

Vous remerciant à l'avance de votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président,  
R. GROBAUD

**NOTA : Le verso de la feuille d'inscription devra être obligatoirement rempli.**

Vous pouvez appeler, pour avoir plus de renseignements M. PLASSON au bureau de la Chambre d'Agriculture, 1 Quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON - ☎ 04.70.28.92.23

# REGLEMENT DE LA FOIRE CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE MONTLUCON

**Mercredi 10 MARS 2021**

## **ARTICLE 1 :**

Le Comité d'Organisation des Concours Agricoles avec la participation de la Municipalité, de la Direction Départementale du Territoire, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, de MONEV MONTLUCON et de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, organise

### **Le MERCREDI 10 MARS**

Une Foire-Concours d'animaux de boucherie qui comprendra les sections suivantes :

- Les sections de concours sont déterminées par la date de naissance des animaux.
- Un examen de contrôle aura lieu à l'entrée du Hall. La contention des animaux sera assurée par leur propriétaire.

## **A - BOVINS CHAROLAIS**

- 1° - Châtrons
- 2° - Génisses « femelles n'ayant pas vélées »
- 3° - Jeunes vaches jusqu'à 8 ans inclus : nées à partir 10 mars 2013
- 4° - Vaches (10 ans maxi soit nées entre le 10 mars 2011 et le 10 mars 2013
- 5° - Châtrons culards
- 6° - Femelles culardes

- **Dans ces six sections** : le nombre de Super Prix d'honneur, de prix d'honneur, de Premier prix, de 2ème prix, de 3ème prix, sera attribué au prorata du nombre d'animaux présents.

En règle générale et sauf avis contraire des jurys, les 4/5 des animaux seront primés.

✧ **GRAND PRIX D'EXCELLENCE :**

- 1 grand prix d'excellence châttrons
- 1 grand prix d'excellence génisses

✧ **PRIX D'EXCELLENCE :**

- 1 prix d'excellence châttrons
- 1 prix d'excellence génisses
- 1 prix d'excellence culards
- 1 prix d'excellence culardes
- 1 prix d'excellence vaches

Les animaux obtenant ces prix ne pourront participer à un autre concours d'animaux de boucherie adhérent à la Fédération Nationale des Concours d'Animaux de Boucherie.

✧ **PRIX D'ENSEMBLE SPECIAL NAISSEUR ENGRAISSEUR**

Des prix de présentation, seront attribués aux élevages qui exposeront 3 animaux et plus, nés sur leur exploitation.

✧ **GRAND PRIX DE LA VILLE DE MONTLUCON**

Le prix sera attribué à la Grand Prix d'excellence génisse.

✧ **GRAND PRIX DE LA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Le prix sera attribué au Grand Prix d'excellence châttron.

✧ **GRAND PRIX DE LA VALLEE DE MONTLUCON**

Le prix sera attribué à la Prix d'excellence génisse cularde.

## **DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 2 :**

Les prix consistent en plaques de concours et en objets d'art.

Les plaques sont destinées à suivre l'animal primé. De ce fait, elles reviennent de droit à l'acheteur. En cas de perte, le Comité d'Organisation décline toute responsabilité.

### **ARTICLE 3 :**

Les juges sont désignés par le comité d'organisation du concours.

Monsieur l'Ingénieur en Chef, Directeur Départemental du Territoire présidera le jury.

### **ARTICLE 4 :**

La manifestation se déroulera dans le Hall prévu pour les concours agricoles dans l'enceinte du Parc des Expositions le **Mercredi 10 mars 2021 à 04h00 du matin.**

Cette année 2021, la restauration et la buvette ne pourront être assurées sur le concours.

Les différentes opérations du concours se dérouleront comme suit :

#### **- MARDI 9 MARS:**

Possibilité d'entrer les animaux de 16 h 00 à 21 h 00

#### **- MERCREDI 10 MARS**

De 4 H 00 à 8 H 00 : entrée des animaux

De 8 H 00 à 09 H 00 : Pose texticroche par le comité sur les animaux

De 09 H 00 à 12 H 00 : Opérations du jury

De 12 H 00 à 17 H 00 : Vente des animaux

### **ARTICLE 5 :**

La surveillance des animaux ne sera pas assurée durant la nuit, ni par les jeunes du lycée, ni par le comité des concours. La surveillance reste sous votre responsabilité.

Les exposants auront à supporter les frais de transport, de nourriture et de surveillance de leurs animaux.

**N.B.** : Une couche de paille sera fournie, le complément devra être prévu par l'éleveur.

### **ARTICLE 6 :**

Comme l'an passé et afin d'élargir les bases de notre Comité, les éleveurs qui présentent des animaux au concours d'animaux de boucherie, devront être membres de l'association "Comité des Concours Agricoles de Montluçon". En conséquence, chaque éleveur devra acquitter une cotisation dont le

montant est fixé pour l'année 2021 à 15 € par membre. La qualité de membre permettra de participer à la vie de l'association avec voix délibérative (Assemblée Générale).

Pour être admis au concours, il y aura lieu d'adresser une demande sur imprimé fourni par le Comité d'Organisation **avant le 12 février 2021** au Secrétariat du Comité des Concours – 1, quai Louis Blanc- 03100 MONTLUCON. Vous pouvez également téléphoner au 04.70.28.92.23. (ou mail [fplasson@allier.chambagri.fr](mailto:fplasson@allier.chambagri.fr)) : Comité des concours agricole, Bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, 1 quai louis blanc 03100 Montluçon.

Chaque déclaration devra être accompagnée d'un chèque représentant :

- d'une part, le montant des droits fixés ainsi :

- bovins adultes : 18 €

- et d'autre part, le montant de la cotisation de 15 €

### **AVIS IMPORTANT**

Les éleveurs sont priés de respecter la catégorie correspondant à leurs animaux, afin d'éviter qu'ils soient déclassés lors des opérations du jury.

**Les animaux doivent être inscrits avec mention de leur numéro sanitaire et la date de naissance. Les éleveurs doivent fournir la photocopie du passeport des animaux engagés.**

**Les animaux devront être inscrits par ordre de préférence dans le cas où le Comité par manque de place serait amené à en éliminer.**

**Toute demande d'inscription non accompagnée du montant de l'engagement et de la cotisation ne sera pas prise en considération.**

### **ARTICLE 7 :**

Pour faciliter la manutention des animaux à travers le Hall, en particulier pendant les opérations du jury, **les éleveurs sont invités à dresser leurs animaux à marcher au licol.**

Pour la présentation des animaux durant tout le concours, ceux-ci devront être lavés.

**Les animaux sauvages ou nerveux seront refoulés.**

#### **Écornage :**

Pour participer au concours, les animaux doivent être écornés (l'animal ne doit pas être dangereux ni pour les animaux autour de lui, ni pour les personnes présentes sur le concours) pour des raisons de sécurité. Ce ne doit pas être qu'un simple époinçage des cornes.

**Le Comité d'organisation se réserve le droit de l'appréciation de l'écornage.**

#### **Tonte :**

Les animaux présents au concours doivent être tondus en intégralité.

### **ARTICLE 8 :**

**Responsabilité** :Le Comité décline toute responsabilité au sujet des accidents de quelque nature que ce soit, qui pourraient survenir pendant la foire-concours. Les éleveurs auront la responsabilité de tout accident que pourraient provoquer leurs animaux et leurs véhicules dans l'enceinte du hall.

### **ARTICLE 9 :**

Toute infraction au règlement concernant l'entrée des animaux sera sanctionnée.

## **ARTICLE 10 :**

La commission de réception aura, si nécessité l'oblige, la possibilité de changer les animaux dans les sections.

## **ARTICLE 11 :**

Les questions non prévues dans le présent règlement seront soumises au Comité d'Organisation qui dispose des pouvoirs les plus étendus.

## **ARTICLE 12 :**

### **Conditions sanitaires :**

IBR :

A ce concours d'animaux de boucherie 2021, **sera accepté, seulement, les animaux issus de cheptel indemne IBR.**

Le comité des concours se rapprochera du GDS, pour valider la participation des animaux.

<b>ATTENTION</b>
------------------

**Simplification du règlement** à l'engagement des animaux :

- Joindre uniquement **une photocopie du passeport et de la carte verte**
- Les animaux en possession de la carte jaune ne seront pas admis

La vérification sera effectuée auprès de la D.S.V.

Cette disposition supprime les anciens certificats sanitaires. Le passeport et la carte verte seront exigés à l'entrée des animaux sous le hall.

## **ARTICLE 13 :**

L'utilisation des anabolisants ou de substances dont les effets sont identiques, est interdite par la loi.

Le Directeur des Services Vétérinaires nous informe "*qu'au moment de l'inscription, en plus des règles sanitaires, il y aura lieu de rappeler aux éleveurs désirant participer, l'interdiction d'utiliser des substances à effets anabolisants*".

D'autre part, "*nous sommes tenus de communiquer la liste des animaux engagés au concours afin que dans le cadre du plan de surveillance des anabolisants, des contrôles puissent être réalisés dans ces élevages*".

**VILLE DE MONTLUCON  
COMITE DES CONCOURS AGRICOLES**

**CONCOURS DE BOUCHERIE DES 10 MARS 2021**

**FORMULE D'ENGAGEMENT POUR LE CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE**

Je soussigné.....  
Eleveur à (adresse) :.....  
Code postal :..... Commune :.....  
N° cheptel :..... N° de tel portable :.....  
Adresse mail :.....  
Engage au concours d'animaux de boucherie de Montluçon, les animaux suivants :

**1 - BOVINS CHAROLAIS**

..... Châtrons  
..... Génisses  
..... Jeunes vaches jusqu'à 8 ans inclus : nées à partir du 10/03/2013  
..... Vaches (10 ans maxi soit nés entre le 10/03/11 et le 10/03/13)  
..... Châtrons culards  
..... Génisses culardes

**2 - PRIX LABEL ROUGE**

Je désire présenter :

L'animal n° ....., de la catégorie : .....

Nom du label rouge : .....

Ci-joint, un chèque de .....€ représentant (❶ + ❷)

❶ - d'une part les droits d'inscription.  
de ..... Bovins à 18 € l'un

❷ - d'autre part,  
le montant de la cotisation fixée à 15 €

Cette formule est à retourner **AVANT le 12 février 2021** au  
**COMITE DES CONCOURS AGRICOLES**  
1, quai Louis Blanc - 03100 MONTLUCON

Signature,

**TRES IMPORTANT** : Toute demande d'inscription non accompagnée du montant de l'engagement de la cotisation et des photocopies des passeports et des cartes vertes des animaux engagés ne sera pas prise en considération.

**ATTENTION** : Heures de rentrée des animaux pour l'année 2021.

Nous vous rappelons que la rentrée des animaux est prévue **LE MARDI 10 MARS de 04 heures à 08 heures** et possibilité de rentrer la veille de 16 heures à 21 heures.

**T.S.V.P.**

**FORMULE D'ENGAGEMENT POUR LE CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE**

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT ET PAR ORDRE DE PREFERENCE**

**BOVINS CHAROLAIS**

<b>Ordre de préférence (2)</b>	Numéro de cartons sanitaires	Date de naissance <b>OBLIGATOIRE</b>	Catégorie des animaux (1)
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Signature

**N.B.** (1) - Inscrire la catégorie dans laquelle les animaux doivent concourir (cf. art.1)  
(2) - Inscrire les animaux par ordre de préférence, dans le cas où le Comité des Concours serait amené à éliminer des animaux par manque de place

**IMPORTANT :**

**Les éleveurs doivent fournir la photocopie du passeport et de la carte verte des animaux inscrits avec la feuille d'engagement.**